

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 05 mars 2021

LES VICTIMES DU SEXISME EN FRANCE

Approche croisée à partir des procédures enregistrées par les forces de sécurité en 2019 et **l'enquête Cadre de vie et sécurité**.

Retrouvez la publication [ici](#)

Valérie Bernardi et Safiedine Hama (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure - SSMSI)

Interstats Analyse n°33, SSMSI, paru le 05 mars 2021

Selon la nomenclature établie pour les besoins du Haut Conseil à l'Égalité (HCE), 209 000 personnes ont été enregistrées en 2019 comme victimes de crime ou délit sexiste dans les procédures saisies par la police et la gendarmerie nationales. Parmi elles, 182 000 sont des **femmes, soit l'immense majorité des cas (87 %)**. Il s'agit en grande partie (68 %) d'infractions commises dans le cadre conjugal (143 000 victimes dont 127 000 femmes) et dans une moindre mesure (31 %) d'infractions à caractère sexuel hors cadre conjugal (66 000 victimes dont 55 000 femmes). S'agissant du cadre conjugal, les départements d'outre-mer, à l'exception notable de Mayotte, sont relativement plus concernés que la France métropolitaine.

Selon cette même nomenclature, 131 000 personnes ont été mises en cause dans ces crimes ou délits à caractère sexiste en 2019, quasi-exclusivement des hommes (91 %). 73 % de ces auteurs présumés le sont pour des infractions commises dans le cadre conjugal (96 000 dont 85 000 hommes) et 27 % pour des infractions à caractère sexuel hors cadre conjugal (35 000 dont 33 000 hommes). Parmi les hommes mis en cause dans des infractions à caractère sexuel hors cadre conjugal, 27 % sont des mineurs. Si les femmes sont six fois moins nombreuses que les hommes à **être mises en cause dans ce dernier type d'infraction, parmi elles près de la moitié (49 %) sont mineures**.

Selon les enquêtes de victimation *Cadre de vie et sécurité* (CVS), une très faible part des **personnes qui se déclarent victimes d'actes sexistes** portent plainte auprès des services de sécurité (entre 2 % et 16 % selon le type d'actes) : **les victimes d'actes relevant d'infractions** commises en raison du sexe sont donc en réalité bien plus nombreuses que celles enregistrées par les services de sécurité. En effet, en 2018, parmi les 18-75 ans, 1,6 million de personnes (dont 88 % de femmes) ont déclaré avoir subi des injures à caractère sexiste, 112 000 (dont 91 % de femmes) des menaces à caractère sexiste et 29 000 (dont 79 % de femmes) des violences à caractère sexiste.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La même année, parmi les 18-75 ans, 245 000 personnes (dont 70 % de femmes) ont déclaré dans l'enquête CVS avoir subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint tandis que **1,1 million de femmes et 0,3 million d'hommes ont subi, hors cadre conjugal, une exhibition sexuelle, une agression sexuelle, un viol ou une tentative de viol.**

À propos du SSMSI

Le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, au ministère de l'Intérieur. Il a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public. Le SSMSI respecte à ce titre un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Comme les autres membres du service statistique public, son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis), et son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites>

https://twitter.com/Interieur_stats